

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois

30, route des Barrières
19 700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 19 janvier 2013

Le samedi 19 janvier à 20h 30, les fondateurs de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois se sont réunis en assemblée générale constitutive dans la salle de la Mairie de Lagraulière

Sont présents : Mmes Laurent, Châtenet, Farges et MM. Brunie, Laurent, Daubec, Chatain, Cessac, Chamoudie

Sont excusés : Mme Guilloux et MM. Dumoulin, Delhommeau, Pascarel

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et présente l'ordre du jour sur lequel l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer :

- présentation du projet de constitution de l'association
- présentation du projet de statuts
- adoption des statuts
- désignation des premiers membres du bureau
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, sont exposés les motifs du projet de création de l'association et commenté le projet de statuts.

Les buts et actions futurs de l'association en formation sont proposés :

- répertorier les édifices et sites concernés, publics ou privés, construits ou naturels
- diagnostiquer les périls
- estimer les travaux nécessaires à la préservation
- entreprendre les actions nécessaires
- faire vivre les sites réhabilités par des expositions, manifestations ou autres évènements

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et deux premiers projets sont esquissés :

- la restauration d'un ancien four en centre-bourg
- le balisage et l'entretien des accès au marais du Brezou

Ensuite sera diffusé le projet de réhabilitation de la Maison Lacotte

A la fin du débat, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Philippe Cessac, retraité, 10 rue Hortense Martin, 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, commerciale, La Montagne, 19700 Lagraulière

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée d'un an, expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le en Janvier 2014.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Yvette Farges, secrétaire de séance